

CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé à l'Audience du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri, sur SAISIE IMMOBILIERE, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Dans un ensemble immobilier en Copropriété dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

MISE A PRIX

CENT DIX MILLE EUROS..... 110 000,00 €

QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR – Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'orientation et de Surveillance, régie par les articles 1.512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital de 515 033 520 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le N° 384 402 871, et dont le siège social se situe 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

CREANCIER

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Laurent CHOUNETTE - Sophie CAIS et Elisabeth RECOTILLET au Cabinet desquels elle a élu domicile à 83000 – TOULON, 267 Boulevard Charles BARNIER, Résidence le Kallisté.

A l'encontre de :

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL, né à TOULON le 8 Février 1972, de nationalité française divorcé de Madame Stéphanie TAMMAM demeurant et domicilié le Mont des Oiseaux, 32 Avenue des Fauvettes, 83400 HYERES (Var)

PARTIE SAISIE

PROCEDURE

La présente vente est poursuivie en vertu de :

La copie exécutoire d'un Acte Authentique reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Hugnette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT contenant prêt par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR à Monsieur NIEL.

D'un Privilèges de Prêteurs de Deniers et Hypothèque Conventionnelle publiés au 2ème Bureau des Hypothèques de TOULON le 7 Décembre 2010 Volume 2010 V N° 3923 et reprise pour ordre publiée le 15 Avril 2011 Volume 2011 V N° 1683

De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée du 12 Mars 2020 faisant suite à une mise en demeure restée infructueuse adressée le 9 Décembre 2019 à Monsieur NIEL suivant lettre recommandée avec accusé de réception

D'un Commandement de Payer valant Saisie délivré le 7 Août 2020 par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE, Huissier à TOULON

Ledit Commandement ayant été publié au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON le 29 Septembre 2020 Volume 2020 S N° 00039 et ce pour avoir paiement de la somme de : **DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET QUINZE CENTIMES (242 148,15 €)** arrêtée au 24 Juin 2020 se décomposant comme suit :

1 – Capital restant dû au 05/03/2020.....	219 971,12 €
2 – Reliquat Echéances Impayées au 05/10/2019.....	273,82 €
3 – Indemnité d'Exigibilité prévue à l'acte	15 889,04 €
4- Echéances impayées du 05/11/2019 au 05/03/2020...	7 988,10 €
5 – Intérêts courus du 06/03/2020 au 11/03/2020.....	137,41 €
6 – Intérêts de retard à 3.80 du 11/03/20 au 24/06/20..	2 496,60 €
7 -Intérêts de retard sur échéances impayées au Taux majoré de 3% soit 6,80 %.....	77,74 €
8 – Accessoires courus du 06/3/2020 Au 11/03/2020.....	14,32 €
Intérêts de retard à compter du 25/06/2020 au Taux de 3,80 %.....	MEMOIRE
Règlements reçus au 12/03/2020.....	- 4 700,00 €
FRAIS.....	MEMOIRE
TOTAL SAUF MEMOIRE.....	242 148,15 €

Sans préjudice et sous réserve de tous autres dus, droits et actions quelconques.

DESIGNATION DES BIENS & DROITS IMMOBILIERS

Telle qu'elle résulte du Commandement de Payer valant saisie sus énoncé et encore d'un Procès-Verbal Descriptif établi le 25 Septembre 2020 par Maître Nicolas DENJEAN-PIERRET Huissier de Justice à TOULON (Var) et dont une expédition est littéralement annexée aux présentes.

DESCRIPTION DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier en Copropriété élevé d'un étage dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division reçus par Maître Hugnette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT le 6 mai 2010 et dont une copie authentique a été publiée au 2^{ème} bureau des Hypothèques de TOULON, le 16 juin 2010 Volume 2010 P N° 5229.

Le Lot N° 5 est un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble il comprend : une pièce principale avec coin cuisine, deux chambres, une salle de bain, un local water-closet, une mezzanine, un balcon.

Les menuiseries de cet appartement sont en PVC à double vitrage.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques. L'appartement est équipé d'une climatisation dans la pièce principale.

Les lots N° 14 et 21 sont des emplacements de parkings couverts.

le Cabinet BORREL, expert a établi un mesurage des pièces faisant de son certificat de superficie :

MESURAGE DES PIECES

Entrée.....	2,71 m ²
WC	1,40 m ²
Séjour-Cuisine.....	34,82 m ²
Bureau.....	10,58 m ²
Salle de bain.....	3,12 m ²
Chambre	12,85 m ²
TOTAL	<u>65,48 m2</u>

Annexes et Dépendances 2^{ème} étage

Mezzanine N° 1.....	22,34 m2
Mezzanine N° 2.....	5,26 m2
Terrasse au 1 ^{er} étage :.....	13,06 m2
TOTAL.....	<u>40,66 m2</u>

ENVIRONNEMENT

Les biens se situent dans un immeuble récent, formant une petite copropriété du centre-ville de LA FARLEDE.

Les commerces et commodités sont très proches.

Les transports en communs sont immédiats et l'accès autoroutier est à 5 minutes.

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Frédéric NIEL étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT dont une copie authentique a été publiée au 2^{ème} bureau des Hypothèques de TOULON, le 7 Décembre 2010 Volume 2010 P N° 11082 et Attestation Rectificative valant reprise pour ordre publiée le 25 Janvier 2011 Volume 2011 P N° 932

MODE D'OCCUPATION

Les biens sont inoccupés

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué

Le montant annuel des charges de copropriété est de 946,49 €

SYNDIC

L'Agence THOMAS IMMOBILIER, 60 rue République, 83210 SOLLIES PONT

DIAGNOSTIC SANITAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'entreprise Julien BORREL, le 25 SEPTEMBRE 2020, a dressé :

- Un certificat de superficie, Loi Carrez,
- Un état parasitaire qui fait état d'absence de termites le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.
- Diagnostic de performance Energétique
- Un état des risques et Pollutions.

Ces diagnostics, qui feront au besoin l'objet d'une mise à jour avant la vente aux enchères, sont annexés au présent cahier des conditions de la vente.

**ASSIGNATION DES DEBITEURS DEVANT LE JUGE DE
L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON A
L'AUDIENCE D'ORIENTATION**

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL s'est vu délivrer assignation le 28 Octobre 2020 par Maître DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissier de Justice à TOULON aux fins de comparaître à l'Audience d'Orientation du JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 09 H 00 par devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON statuant au Palais de Justice de ladite ville Place Gabriel Péri.

Que conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civile d'Exécution, une copie de cette assignation est annexée au présent cahier des conditions de la vente.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'immeuble saisi est situé dans une zone de Droit de Préemption dont le bénéficiaire est la commune de la FARLEDE

Un certificat d'Urbanisme est annexé au Cahier des Conditions de Vente

ETAT HYPOTHECAIRE

~~Conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, une copie de l'état hypothécaire certifié à la date de la publication du commandement de payer valant saisie est annexée au présent cahier des conditions de vente. Cet état relève deux inscriptions hypothécaires au bénéfice du TRESOR PUBLIC :~~

- **LE TRESOR PUBLIC** en vertu de son Hypothèque légale prise au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON, le 15 Mars 2017, Volume 2007 V, N° 1215, au domicile élu au Service des Impôts des Particuliers de HYERES, Avenue Jean-Moulin , 8340 Hyères...

- **LE TRESOR PUBLIC** en vertu de son Hypothèque légale prise au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON, le 22 Août 2019, Volume 2019 V, N° 3363, au domicile élu au Service des Impôts des Particuliers de HYERES, Avenue Jean-Moulin , 8340 Hyères

**CONVENTION DE SEQUESTRE ARTICLE R322-10 6° DU DECRET
DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION**

Pour satisfaire aux exigences posées par les dispositions des articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, il est convenu de constituer séquestre du prix de vente amiable ou judiciaire des biens saisis, **Maître Frédéric PEYSSON**, Avocat au barreau de TOULON demeurant dite ville LE KALLISTE D – 267, Boulevard Charles Barnier.

Il appartiendra au séquestre amiable ci-dessus désigné de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la distribution du prix d'adjudication dans le respect des formes édictées par les articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Pendant l'accomplissement des formalités relatives à la distribution amiable ou au besoin Judiciaire du prix d'adjudication de la vente, les parties ont choisi d'un commun accord la C.A.R.P.A. de TOULON comme dépositaire du prix.

Par application des dispositions de l'article R322-57 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, le prix d'adjudication séquestre produira un intérêt qui ne peut être inférieur au taux d'intérêt servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

Ces intérêts seront acquis aux créanciers et, le cas échéant, au débiteur pour leur être distribués avec le prix de l'immeuble.

Le dépositaire sera donc débiteur de l'intérêt produit par le prix d'adjudication au taux servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

CLAUSE COPROPRIETE

Dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, il est rappelé qu'en conformité avec le Décret n° 67-223 du 17 Mars 1967, art.6, l'adjudicataire est tenu de notifier au Syndic de la Copropriété (soit par lui-même, soit par le notaire qui a établi l'acte, soit par l'avocat qui a obtenu la décision judiciaire) l'acte ou décision qui, suivant les cas, réalise, atteste, constate ce transfert.

En conséquence, l'adjudicataire devra notifier au Syndic dès qu'elle sera définitive, par lettre recommandée avec avis de réception (art. 63 du Décret) en y portant la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire du droit, et, le cas échéant, le mandataire commun, si cette adjudication est faite au profit de plusieurs personnes ayant constitué une société propriétaire.

CLAUSE T.V.A

Si le terrain a été acquit ou si l'immeuble a été construit sous le régime de la Taxe de la Valeur Ajoutée, il demeure dans le champ de l'application de cette taxe, l'adjudicataire devra supporter en sus du prix d'adjudication considéré hors taxes et indépendamment des frais préalables à la vente, la Taxe sur la Valeur Ajoutée due par le vendeur ou le saisi.

Le paiement de cette taxe par l'adjudicataire sera considéré comme ayant été effectué d'ordre et pour le compte de ce vendeur ou de ce saisi et compte tenu de ses droits à déduction à faire valoir.

OBSERVATIONS

L'origine de propriété qui précède comme la désignation des biens mis en vente ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne pourront occasionner aux vendeurs et à leur avocat le moindre recours, étant stipulé que le présent écrit est fait sans nulle garantie de leur part autre que celle qui résulterait de faits à eux propres.

Le futur adjudicataire achète à ses risques et péril et ne pourrait avoir plus de droits que ceux des vendeurs.

Qu'il devra faire son affaire personnelle du permis de construire, de l'exécution des constructions et de tous règlements administratifs pour lesquels les vendeurs ne peuvent fournir aucun renseignement précis.

Qu'il est de convention expresse et ne pouvant être considéré comme une clause de style.



Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	2020 F1292
Déposée le :	
Références du dossier :	29/09/2020

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☐ hors formalité ☒ sur formalité Opération juridique : Commandement Saisie Immobilière 7/8/2020 Service de dépôt : 2ème Bureau (CE / NIEL)	M. S. CAIS - E. RECOULET AVOCAT LA CAISSE D'IMMOBILITE 167 Boulevard Carnot 83000 TOULON TEL 04 94 62 63 59 Adresse courriel ⁽³⁾ : Téléphone : A TOULON, le 29/09/2020 Signature
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Formalité du 29/09 Vol. 2020 N° 39	

COUT	
Demande principale :	= 0 €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	x € = 0 €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	x € = 0 €
Frais de renvoi :	= 0 €
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = 0,00 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'usager :	QUITTANCE :

PERIODE DE DURANCE		
COINCE DE DEPART	- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	TERMINE - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'auinclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.

⁽²⁾ Identité et adresse postale.

⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (à compléter par le demandeur ou le représentant de l'Etat - art. 9 du décret n° 64.01.1022 modifié - et le tableau de personnes ci-jointes art. 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée - art. 244-51)				
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (à compléter par le demandeur ou le représentant de l'Etat - art. 9 du décret n° 64.01.1022 modifié - et le tableau de biens cadastrés ci-jointes art. 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée - art. 244-51)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA FARLEDE	AC N° 206		5
2				14
3				21
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
☐ DEMANDE IRREGULIERE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement ☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre :	
☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation : ☐ aucune formalité. ☐ que les formalités indiquées dans l'état ci-joint. ☐ que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes. le <i>Pour le service de la publicité foncière, le comptable des finances publiques,</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

CERTIFICAT DE DEPOT DU 08/10/2019 AU 29/09/2020

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
29/09/2020 D16295	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI DENJEAN-PIERRET Nicolas TOULON	07/08/2020	CAISSE DEPARAGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR NIEL Frédéric	S00039

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 29/05/2019 AU 07/10/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 22/08/2019	Référence d'enlissement : 8304P04 2019V3363	Date de l'acte : 01/08/2019
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM SIP HYERES / HYERES			
Domicile élu : HYERES en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2019V3363 : HYPOTHEQUE LEGALE

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	TRESOR PUBLIC		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL	08/02/1972	
Immeubles			
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Volume	Lot
	LA FARLEDE	AC 206	
			5
			14
			21

Montant Principal : 63.816,00 EUR
Date extrême d'effet : 31/08/2028

Date : 30/09/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020F1292

PERIODE DE CERTIFICATION : du 29/05/2019 au 29/09/2020

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 8304P04 2020H18753

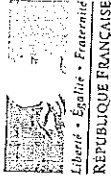
IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
S4	LA FARLEIDE	AC 206		5	(A)
				14	(A)
				21	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 22/08/2019	références d'enlissement : 8304P04 2019V3363	Date de l'acte : 01/08/2019
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE		



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020F1292
déposée le 29/09/2020, par Maître PEYSSON / CHOQUETTE / CAÏS
Complémentaire de la demande initiale n° 2020H18753 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier : SAISIE CE / NIEL

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 29/05/2019 au 07/10/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 08/10/2019 au 29/09/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 30/09/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise PETITPE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Mél. : spf.toulon2@dgfip.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON / CHOUETTE / CAÏS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KAILISTE BAT. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.



Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	201413153
Déposée le :	19 JUIN 2020
Références du dossier :	34537

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☒ hors formalité ☐ sur formalité Opération juridique : Service de dépôt : 2ème bureau (CE / NIEL)	M. Adresse courriel ⁽³⁾ : Téléphone : A TOULON, le 18/06/2020 Signature
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Formalité du Vol. N°	Signature

COÛT	
Demande principale :	= €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	x € = 0 €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	x € = 0 €
Frais de renvoi :	€
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = 0,00 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'utilisateur :	QUITTANCE :

PÉRIODE DE DIFFÉRENCE							
<table border="1"><tr><td>1955</td><td>1956</td><td>1957</td></tr></table>	1955	1956	1957	<table border="1"><tr><td>1955</td><td>1956</td><td>1957</td></tr></table>	1955	1956	1957
1955	1956	1957					
1955	1956	1957					
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'auinclusivement.						

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.

⁽²⁾ Identité et adresse postale.

⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute personne ou association d'au moins 5 personnes doit être déclarée au 1 ^{er} janvier de l'année de dépôt de la demande de publicité foncière, art. 2244 du Code de Commerce)			
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽¹⁾
1			
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute personne ou association d'au moins 5 personnes doit être déclarée au 1 ^{er} janvier de l'année de dépôt de la demande de publicité foncière, art. 2244 du Code de Commerce)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA FARLEDE	Section N° AC N° 206		5
2				14
3				21
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
☐ DEMANDE IRREGULIERE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement ☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre :	
☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽²⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation : ☐ aucune formalité. ☐ que les formalités indiquées dans l'état ci-joint. ☐ que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes. le <i>Pour le service de la publicité foncière, le comptable des finances publiques,</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification

⁽¹⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽²⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2017V1215 :

Propriétaire Immeuble / Contre			
Número	Designation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	NIEL		08/02/1972
Immeubles			
Prop.Immu/Contre Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume Lot
	LA FARLEDE	AC 206	5 14 21

Montant Principal : 46.250,41 EUR
Date extreme d'effet : 08/03/2027

Complément : Sur ces parts et portions .

CERTIFICAT DE DEPOT DU 29/05/2019 AU 19/06/2020

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre" /Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Número d'archivage Provisoire
22/08/2019 D14460	HYPOTHEQUE LEGALE ADM SIP HYERES HYERES	01/08/2019	TRESOR PUBLIC NIEL	V03363

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est dérivé en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 21 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 24/02/2012	Référence de dépôt : 8304P04 2012D4147
	Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 01/04/2011 Sages : 8304P04 Vol 2011V N° 1474 de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	
	Rédacteur : /	
	Domicile élu :	

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012D4147 : Correction du renouvellement 2011 V N° 1474

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	GARDANNE		30/03/1922
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
		LA FARLEDE	
		AC 206	
		Volume	

Complément : c'est à tort et par erreur que le Service a enregistré et inscrit le bordereau du 01/04/2011 VOL 2011 V 1474 portant RENOUELEMENT de l'hypothèque conventionnelle du 25/11/2009 Vol 2009 V N° 3405 , alors même que cette inscription était déjà radiée TOTALEMENT . Le renouvellement 2011 V N° 1474 est donc sans effet .

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 15/03/2017	Référence d'enlissement : 8304P04 2017V1215	Date de l'acte : 08/03/2017
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR (AMR)		
	Rédacteur : ADM SIP HYERES / HYERES		
	Domicile élu : HYERES au SIP		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2017V1215 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	TRESOR PUBLIC
	Date de Naissance ou N° d'identité

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Privilège de prêteur de deniers du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Immeubles				
Prop.Imm/Conte Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	LA FARLEDE	AC 206		
				5
				14
				21

Montant Principal : 236 610,00 EUR Accessoires : 70 983,00 EUR Taux d'intérêt : 3,80 %
Date extrême d'exigibilité : 05/11/2036 Date extrême d'effet : 05/11/2037

Complément : Bordereau rectificatif régularisant les prénoms de NIEL Frédéric François Gérard.

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Hypothèque conventionnelle du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Créanciers				
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR				
Propriétaire Immeuble / Contre				
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL		08/02/1972	
Immeubles				
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume Lot
		LA FARLEDE	AC 206	5 14 21

Montant Principal : 54 774,80 EUR Accessoires : 16 432,44 EUR Taux d'intérêt : 3,80 %
Date extrême d'exigibilité : 05/11/2036 Date extrême d'effet : 05/11/2037

Complément : Bordereau rectificatif régularisant les prénoms de NIEL Frédéric François Gérard.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1474 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION CONSEIL
Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	GARDANNE
Date de Naissance ou N° d'identité	
	30/03/1922
Immeubles	
Prop.Imm/Contre Droits	Commune
	LA FARLEDE
	Désignation cadastrale
	AC 206
	Volume
	Lot

Date extrême d'effet : 28/03/2021

Complément : Renouvellement de l'hypothèque conventionnelle prise le 25/11/2009 vol 2009V 3405 Sans changement . Prise après dépossession art 44 du 14/10/1955. La parcelle AC 206 appartient à site VALEJO PROMOTION par acte publié le 02/02/2010 vol 2010 P 1040.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 15/04/2011	Référence d'enlissement : 8304P04 2011V1683	Date de l'acte : 12/04/2011
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923			
Rédacteur : SCP FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT			
Domicile élu : SOLLIES PONT en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Privilège de prêteur de deniers du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR
Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	NIEL
Date de Naissance ou N° d'identité	
	08/02/1972

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011D1568 : PRIVILEGE DE VENDEUR

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
		VALEJO PROMOTION			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL			08/02/1972	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
			LA FARLEDE	AC 206	5
					14
					21

Montant Principal : 26 290,00 EUR. Accessoires : 5 258,00 EUR
Date extrême d'exigibilité : 31/12/2010 Date extrême d'effet : 31/12/2011

Complément : Reprise pour ordre suite à la publication du titre.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence de dépôt : 8304P04 2011D1569	Date de l'acte : 26/10/2010
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923			
Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 01/04/2011	Référence d'enlèvement : 8304P04 2011V1474	Date de l'acte : 28/03/2011
Nature de l'acte : RENOUELEMENT de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405			
Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE			
Domicile élu : NICE en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011P932 : VENTE EN EFA du 26/10/2010 Me FIGAROL not. à Sollès Pont

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		VALEJO PROMOTION		448 247 429	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		NIEL		08/02/1972	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits		Commune	
		Désignation cadastrale		Volume	
		Lot			
1		TP		LA FARLEDE	
		AC 206			
				5	
				14	
				21	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenoyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 262.900.00 EUR

Complément : Par attestation rectificative il convient de supprimer le paragraphe "CONVENTION SUR LE RANG RELATIF DES SURETES BENEFICIAINT AU VENDEUR ET AU PRETEUR".

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence de dépôt : 8304P04 2011D1568	Date de l'acte : 26/10/2010
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3922			
Rédacteur : NOT FIGAROL Hugette / SOLLIES PONT			
Domicile élu : SOLLIES PONT en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P11082	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Hugnette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V3922	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Hugnette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V3923	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Hugnette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence d'enlissement : 8304P04 2011P932	Date de l'acte : 20/01/2011
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010		
	Sages : 8304P04 Vol 2010P N° 11082		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Hugnette / SOLLIES PONT		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P5229 : Etat descriptif de division et règlement de copropriété

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité
Número	Désignation des Personnes	
1	VALEIO PROMOTION	448 247 429
Immeubles		
Commune	Désignation Cadastre	Volume
LA FARLEDE	AC 206	Lot
LA FARLEDE	AC 206	

Complément : Création de 23 lots numérotés de 1 à 23. Quotes-parts exprimées en 1 000 émes.

1 à 23

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 07/07/2010	Reference de dépôt : 8304P04 2010D9737	Date de l'acte : 09/06/2010
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405		
	Rédacteur : NOT Martine GAUTRY-BUSCH / NICE		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010D9737 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Número	Désignation des personnes	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR NOTAIRE	
Débiteurs		
Número	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	GARDANNE	30/03/1922
Immeubles		
Débiteurs	Droits	Commune
		LA FARLEDE
		Volume
		AC 206
		Lot

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2010V374 : Hypothèque conventionnelle

Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 2,47 %
Date extrême d'exigibilité : 23/12/2011 Date extrême d'effet : 23/12/2012
Complément : Variabilité du taux prévue à l'acte.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 16/06/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P5228	Date de l'acte : 06/05/2010
Nature de l'acte : DEPOT DE PIECES			
Rédacteur : SCP FIGAROL HUGUETTE / SOLLIES PONT			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P5228 :

Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	VALEJO PROMOTION			448 247 429	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	LA FARLEDE	AC 206		
DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit					
Prix / évaluation : 0 EUR					

Complément : Dépôt au rang des minutes de Me H. FIGAROL de divers documents concernant la construction d'un ensemble immobilier dénommé "Le Porrofino " : permis de construire, caractéristiques techniques et autres.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 16/06/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P5229	Date de l'acte : 06/05/2010
Nature de l'acte : EIAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Rédacteur : SCP FIGAROL HUGUETTE / SOLLIES PONT			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 02/02/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V374	Date de l'acte : 23/12/2009
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS +HYP CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : SCP FIGAROL / SOLLIES PONT			
Domicile élu : SOLLIES PONT en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010V374 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
BANQUE POPULAIRE DE LA COTE D'AZUR			
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	VALEJO PROMOTION	448 247 429	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA FARLEDE	AC 206
Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 2,47 %			
Date extrême d'exigibilité : 23/12/2011 Date extrême d'effet : 23/12/2012			
Complément : Variabilité du taux prévue à l'acte.			

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2010V374 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
BANQUE POPULAIRE DE LA COTE D'AZUR			
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	VALEJO PROMOTION	448 247 429	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA FARLEDE	AC 206

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009V3405 :

Débiteurs			
Numéro	Designation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	GARDANNE		30/03/1922
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Volume
		LA FARLEDE	Lot
		AC 206	
Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,70 %			
Date extrême d'exigibilité : 05/09/2010 Date extrême d'effet : 05/09/2011			

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 02/02/2010	Référence d'enlèvement : 8304P04 2010P1040	Date de l'acte : 23/12/2009
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : SCP FIGAROL / SOLLIES PONT			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P1040 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	GARDANNE		30/03/1922
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	VALEJO PROMOTION		448 247 429
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume
2	TP	LA FARLEDE	Lot
		AC 206	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 350.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 25/11/2009	Référence d'enlissement : 8304P04 2009P10364	Date de l'acte : 21/10/2009
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009P10364 :

Disposant, Donateur				
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1	BONIFASSI		22/05/1888	
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2	GARDANNE		30/03/1922	
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume	Lot
2	TP	LA FARLEDE	AC 206	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 175.000,00 EUR

Complément : Sur moitié indivise. Disposante décédée le 18/08/1978 laissant Mr GARDANNE né le 30/03/1922 bénéficiaire.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 25/11/2009	Référence d'enlissement : 8304P04 2009V3405	Date de l'acte : 21/10/2009
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE		
	Domicile élu : NICE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009V3405 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION CONSEIL
	Date de Naissance ou N° d'identité

AB C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

AB C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

AB C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

AB C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE No 1 commune LA FARLEDE

Autre fiche A cotée au nom du National

N° _____
N° _____
N° _____
N° _____

NOU : GARDANNE né le 30 / 3 / 1922
Prénoms : Émile Joseph
Sex : MARS né le _____
Epx : _____

I. — IMMEUBLES URBAINS

(Indiquer aux cases ci-dessous, voir le tableau D)

Secteur _____
N° de plan _____
Adresse (nom et numéro) _____
N° de plan _____

III. — FORMAIRES CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(voir les formalités concernant les immeubles urbains, voir les cases de classe et les numéros dans les adresses figurant au tableau D)

A. — IMMATRICULATIONS ET SÉRIALISATIONS ACTIVES

Date, nature et valeur des formalités

Observations

Immatriculation

Date, nature et valeur des formalités

Observations

Immatriculation

Date, nature et valeur des formalités

Observations

Immatriculation

Date, nature et valeur des formalités

Observations

Immatriculation

Date, nature et valeur des formalités

Observations

II. — IMMEUBLES RURAUX

(Indiquer aux cases ci-dessous, voir le tableau D)

Secteur _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan _____

N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan
1	19	37	55	73	91
2	20	38	56	74	92
3	21	39	57	75	93
4	22	40	58	76	94
5	23	41	59	77	95
6	24	42	60	78	96
7	25	43	61	79	97
8	26	44	62	80	98
9	27	45	63	81	99
10	28	46	64	82	100
11	29	47	65	83	101
12	30	48	66	84	102
13	31	49	67	85	103
14	32	50	68	86	104
15	33	51	69	87	105
16	34	52	70	88	106
17	35	53	71	89	107
18	36	54	72	90	108

N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan
1	19	37	55	73	91
2	20	38	56	74	92
3	21	39	57	75	93
4	22	40	58	76	94
5	23	41	59	77	95
6	24	42	60	78	96
7	25	43	61	79	97
8	26	44	62	80	98
9	27	45	63	81	99
10	28	46	64	82	100
11	29	47	65	83	101
12	30	48	66	84	102
13	31	49	67	85	103
14	32	50	68	86	104
15	33	51	69	87	105
16	34	52	70	88	106
17	35	53	71	89	107
18	36	54	72	90	108

[illegible]

11 - IMMEUBLES BUREAUX (suite)

A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)

Section	N° du plan	Section	N° du plan	Section	N° du plan	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
53	101	53	101	13	101	13	13	13	13	13	13	13
54	102	54	102	14	102	14	14	14	14	14	14	14
55	103	55	103	15	103	15	15	15	15	15	15	15
56	104	56	104	16	104	16	16	16	16	16	16	16
57	105	57	105	17	105	17	17	17	17	17	17	17
58	106	58	106	18	106	18	18	18	18	18	18	18
59	107	59	107	19	107	19	19	19	19	19	19	19
60	108	60	108	20	108	20	20	20	20	20	20	20
61	109	61	109	21	109	21	21	21	21	21	21	21
62	110	62	110	22	110	22	22	22	22	22	22	22
63	111	63	111	23	111	23	23	23	23	23	23	23
64	112	64	112	24	112	24	24	24	24	24	24	24
65	113	65	113	25	113	25	25	25	25	25	25	25
66	114	66	114	26	114	26	26	26	26	26	26	26
67	115	67	115	27	115	27	27	27	27	27	27	27
68	116	68	116	28	116	28	28	28	28	28	28	28
69	117	69	117	29	117	29	29	29	29	29	29	29
70	118	70	118	30	118	30	30	30	30	30	30	30
71	119	71	119	31	119	31	31	31	31	31	31	31
72	120	72	120	32	120	32	32	32	32	32	32	32
73	121	73	121	33	121	33	33	33	33	33	33	33
74	122	74	122	34	122	34	34	34	34	34	34	34
75	123	75	123	35	123	35	35	35	35	35	35	35
76	124	76	124	36	124	36	36	36	36	36	36	36
77	125	77	125	37	125	37	37	37	37	37	37	37
78	126	78	126	38	126	38	38	38	38	38	38	38
79	127	79	127	39	127	39	39	39	39	39	39	39
80	128	80	128	40	128	40	40	40	40	40	40	40
81	129	81	129	41	129	41	41	41	41	41	41	41
82	130	82	130	42	130	42	42	42	42	42	42	42
83	131	83	131	43	131	43	43	43	43	43	43	43
84	132	84	132	44	132	44	44	44	44	44	44	44
85	133	85	133	45	133	45	45	45	45	45	45	45
86	134	86	134	46	134	46	46	46	46	46	46	46
87	135	87	135	47	135	47	47	47	47	47	47	47
88	136	88	136	48	136	48	48	48	48	48	48	48
89	137	89	137	49	137	49	49	49	49	49	49	49
90	138	90	138	50	138	50	50	50	50	50	50	50
91	139	91	139	51	139	51	51	51	51	51	51	51
92	140	92	140	52	140	52	52	52	52	52	52	52
93	141	93	141	53	141	53	53	53	53	53	53	53
94	142	94	142	54	142	54	54	54	54	54	54	54
95	143	95	143	55	143	55	55	55	55	55	55	55
96	144	96	144	56	144	56	56	56	56	56	56	56
97	145	97	145	57	145	57	57	57	57	57	57	57
98	146	98	146	58	146	58	58	58	58	58	58	58
99	147	99	147	59	147	59	59	59	59	59	59	59
100	148	100	148	60	148	60	60	60	60	60	60	60
101	149	101	149	61	149	61	61	61	61	61	61	61
102	150	102	150	62	150	62	62	62	62	62	62	62
103	151	103	151	63	151	63	63	63	63	63	63	63
104	152	104	152	64	152	64	64	64	64	64	64	64
105	153	105	153	65	153	65	65	65	65	65	65	65

FICHE N° 1 Commune LA FARLEDE 903153 NOM GARDANNE né le 22 Mo 1888 à NICE le 10 Mo 1887

Autres filiales A adresser au nom de l'assuré

N° 2 C° Sallesville N° 0 C° 0

N° 0 C° 0 N° 0 C° 0

III - FORMALITES CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les filiales de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

I - IMMEUBLES RURAUX		II - IMMEUBLES RURAUX	
N° d'ordre	N° du plan	N° d'ordre	N° du plan
1	A 316	1	A 316
2	A 316	2	A 316
3	A 316	3	A 316
4	A 316	4	A 316
5	A 316	5	A 316
6	A 316	6	A 316
7	A 316	7	A 316
8	A 316	8	A 316
9	A 316	9	A 316
10	A 316	10	A 316
11	A 316	11	A 316
12	A 316	12	A 316
13	A 316	13	A 316
14	A 316	14	A 316
15	A 316	15	A 316
16	A 316	16	A 316
17	A 316	17	A 316
18	A 316	18	A 316

III - FORMALITES CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les filiales de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

I - IMMEUBLES RURAUX		II - IMMEUBLES RURAUX	
N° d'ordre	N° du plan	N° d'ordre	N° du plan
1	A 316	1	A 316
2	A 316	2	A 316
3	A 316	3	A 316
4	A 316	4	A 316
5	A 316	5	A 316
6	A 316	6	A 316
7	A 316	7	A 316
8	A 316	8	A 316
9	A 316	9	A 316
10	A 316	10	A 316
11	A 316	11	A 316
12	A 316	12	A 316
13	A 316	13	A 316
14	A 316	14	A 316
15	A 316	15	A 316
16	A 316	16	A 316
17	A 316	17	A 316
18	A 316	18	A 316

I - IMMEUBLES RURAUX (Suite)					A - NOTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)		
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° d'ordre	Section	N° d'ordre	Section	N° d'ordre	Section
52		184								
53		185								
54		186								
55		187								
56		188								
57		189								
58		190								
59		191								
60		192								
61		193								
62		194								
63		195								
64		196								
65		197								
66		198								
67		199								
68		200								
69		201								
70		202								
71		203								
72		204								
73		205								
74		206								
75		207								
76		208								
77		209								
78		210								
79		211								
80		212								
81		213								
82		214								
83		215								
84		216								
85		217								
86		218								
87		219								
88		220								
89		221								
90		222								
91		223								
92		224								
93		225								
94		226								
95		227								
96		228								
97		229								
98		230								
99		231								
100		232								
101		233								
102		234								
103		235								
104		236								
105		237								
106		238								
107		239								
108		240								
109		241								
110		242								
111		243								
112		244								
113		245								
114		246								
115		247								
116		248								
117		249								
118		250								
119		251								
120		252								
121		253								
122		254								
123		255								
124		256								
125		257								
126		258								
127		259								
128		260								
129		261								
130		262								
131		263								
132		264								
133		265								
134		266								
135		267								
136		268								
137		269								
138		270								
139		271								
140		272								
141		273								
142		274								
143		275								
144		276								
145		277								
146		278								
147		279								
148		280								
149		281								
150		282								
151		283								
152		284								
153		285								
154		286								
155		287								
156		288								
157		289								
158		290								
159		291								
160		292								
161		293								
162		294								
163		295								
164		296								
165		297								
166		298								
167		299								
168		300								
169		301								
170		302								
171		303								
172		304								
173		305								
174		306								
175		307								
176		308								
177		309								
178		310								
179		311								
180		312								
181		313								
182		314								
183		315								
184		316								
185		317								
186		318								
187		319								
188		320								
189		321								
190		322								
191		323								
192		324								
193		325								
194		326								
195		327								
196		328								
197		329								
198		330								
199		331								
200		332								
201		333								
202		334								
203		335								
204		336								
205		337								
206		338								
207		339								
208		340								
209		341								
210		342								
211		343								
212		344								
213		345								
214		346								
215		347								
216		348								
217		349								
218		350								
219		351								
220		352								
221		353								
222		354								
223		355								
224		356								
225		357								
226		358								
227		359								
228		360								
229		361								
230		362								
231		363								
232		364								
233		365								
234		366								
235		367								
236		368								
237		369								
238		370								
239		371								
240		372								
241		373								
242		374								
243		375								
244		376								
245		377								
246		378								
247		379								
248		380								
249		381								
250		382								
251		383								
252		384								
253		385								
254		386								
255		387								
256		388								
257		389								
258		390								
259		391								
260		392				</				

[illegible]

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020H18753 (91)
déposée le 19/06/2020, par Maître PEYSSON / CHOQUETTE / CAIS

Réf. dossier : HFRE LA FARLEDE AC 206 LOTS 5

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document^(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 8 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2002 au 28/05/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 17 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 29/05/2019 au 19/06/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 24/06/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise PETTIE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

1

Demande de renseignements n° 8304P04 2020H18753

N° d'ordre : 13	date de dépôt : 25/01/2011 nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923	références d'enlissement : 8304P04 2011D1569 Date de l'acte : 26/10/2010
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 01/04/2011 nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	références d'enlissement : 8304P04 2011V1474 Date de l'acte : 28/03/2011
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 15/04/2011 nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923	références d'enlissement : 8304P04 2011V1683 Date de l'acte : 12/04/2011
N° d'ordre : 16	date de dépôt : 24/02/2012 nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 01/04/2011 Sages : 8304P04 Vol 2011V N° 1474 de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	références d'enlissement : 8304P04 2012D4147
N° d'ordre : 17	date de dépôt : 15/03/2017 nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR (AMR)	références d'enlissement : 8304P04 2017V1215 Date de l'acte : 08/03/2017

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 16/06/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010P5228	Date de l'acte : 06/05/2010
	nature de l'acte : DEPOT DE PIECES		
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 16/06/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010P5229	Date de l'acte : 06/05/2010
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 07/07/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010D9737	Date de l'acte : 09/06/2010
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 07/12/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010P11082	Date de l'acte : 26/10/2010
	nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 07/12/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010V3922	Date de l'acte : 26/10/2010
	nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 07/12/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010V3923	Date de l'acte : 26/10/2010
	nature de l'acte : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 25/01/2011	références d'enlissement : 8304P04 2011P932	Date de l'acte : 20/01/2011
	nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010P N° 11082		
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 25/01/2011	références d'enlissement : 8304P04 2011D1568	Date de l'acte : 26/10/2010
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3922		

Date : 24/06/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020HI8753

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 19/06/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
54	LA FARLEDE	AC 206		
				(A)
				5 (A)
				14 (A)
				21 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 25/11/2009	références d'enlissement : 8304P04 2009P10364	Date de l'acte : 21/10/2009
	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 25/11/2009	références d'enlissement : 8304P04 2009V3405	Date de l'acte : 21/10/2009
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 02/02/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010P1040	Date de l'acte : 23/12/2009
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 02/02/2010	références d'enlissement : 8304P04 2010V374	Date de l'acte : 23/12/2009
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS +HYP CONVENTIONNELLE		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Télécopie : 0494039557
Mel : spl.toulon2@dgfip.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON / CHOIETTE / CAIS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE BAT. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Département :
VAR

Commune :
LA FARLEDE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 21/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 - fax
cdif.toulon@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

